



## INTRODUCTION

Le présent Code de Conduite des Fournisseurs s'applique aux fournisseurs qui ont une activité avec le Groupe Cérèsia, dont le périmètre est celui de la coopérative agricole Cérèsia et de ses filiales.

Le Groupe Cérèsia souhaite que ses fournisseurs partagent ses pratiques en matière d'éthique, de responsabilité sociale, de protection de l'environnement et leur demande de se conformer aux principes qui figurent dans le présent Code de Conduite des Fournisseurs.

Ce Code de Conduite des Fournisseurs définit les exigences minimales du Groupe Cérèsia envers ses fournisseurs actuels ou futurs.

## / RESPECT DES RÉGLEMENTATIONS

■ Le respect par les fournisseurs de la réglementation et des normes internationales et nationales en vigueur constitue un premier prérequis pour pouvoir, en tant que fournisseur, avoir une activité avec le Groupe Cérèsia.

■ Lorsque la législation internationale, nationale ou d'autres réglementations applicables et le présent Code de Conduite des Fournisseurs couvrent un même sujet, les normes les plus élevées ou dispositions les plus contraignantes s'appliquent. Lorsque ce Code de Conduite des Fournisseurs entre en contradiction avec la législation en vigueur, c'est la législation en vigueur qui doit être appliquée.

■ Les fournisseurs se portent garants vis-à-vis du Groupe Cérèsia du travail effectué par leurs sous-traitants et fournisseurs, et garantissent le respect par leurs sous-traitants et fournisseurs du présent Code de Conduite des Fournisseurs.

■ Le Groupe Cérèsia attend de ses fournisseurs le respect des principes éthiques dans la gestion de leur entreprise.

## / APPLICATION DU CODE DE CONDUITE DES FOURNISSEURS

■ Ce Code de Conduite des Fournisseurs intervient au moment de la contractualisation avec le fournisseur et est signé en même temps que les conditions générales d'achat. En signant le présent Code de Conduite des Fournisseurs, le fournisseur en accepte sans réserve les termes et s'engage vis-à-vis du Groupe Cérèsia à se conformer strictement aux principes énoncés dans le présent Code.

■ En cas de non-respect du Code de Conduite des Fournisseurs par l'un de ses fournisseurs ou par un fournisseur ou sous-traitant de celui-ci, le Groupe Cérèsia se réserve le droit de réexaminer et, éventuellement, de mettre un terme à la relation commerciale, même en l'absence de contrat écrit formalisant cette relation, sans préjudice des autres droits du Groupe Cérèsia, ou recours qu'elle pourrait exercer.

## / NORMES DE TRAVAIL ET RESPONSABILITÉS SOCIALES

■ Le Groupe Cérésia souhaite de la part de ses fournisseurs un comportement exemplaire en matière de responsabilité sociale :

- Prohibition du travail des enfants,
- Prohibition du travail forcé,
- Prohibition du travail illégal, clandestin et non déclaré,
- Prohibition du harcèlement et des abus,
- Prohibition des discriminations,
- Salaires et avantages : garantie de salaire et respect des avantages prévus dans toute convention collective, accord d'entreprise et tout autre accord individuel ou collectif applicable,

● Horaires de travail : en matière d'horaires de travail, nos fournisseurs doivent se conformer aux lois et réglementations locales applicables,

● Liberté syndicale : nos fournisseurs reconnaissent et respectent le droit des travailleurs à négocier collectivement et à créer ou rejoindre les organisations syndicales de leur choix sans aucune sanction, discrimination ou harcèlement,

● Garantie de la réglementation en termes d'hygiène, de santé et de sécurité.

## / RÉGLEMENTATION ET ACTIONS EN FAVEUR DE LA PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT

■ Le Groupe Cérésia attend de ses fournisseurs qu'ils participent à la protection de l'environnement par la réduction de l'impact environnemental de leurs activités à toutes les étapes du cycle de vie de leurs produits, prestations ou services.

■ Le Groupe Cérésia attend de ses fournisseurs le respect des réglementations et normes environnementales en vigueur et qu'ils s'engagent à mener des actions dans les domaines suivants :

- L'amélioration de la performance environnementale de leurs sites et outils de production,
- Le traitement adéquat des déchets,

● L'élimination de la pollution de l'air, de l'eau et des sols,

● La réduction des émissions de gaz à effet de serre, en valorisant l'utilisation d'énergies renouvelables,

● La réduction des consommations d'eau et d'énergie et la gestion appropriée des produits chimiques dangereux,

● La préservation de la biodiversité,

● La garantie de la traçabilité et la conformité réglementaire des matières premières et des substances utilisées,

● Le respect du bien-être animal.

## / EXIGENCES D'INTÉGRITÉ PROFESSIONNELLE

Le Groupe Cérèsia attend de ses fournisseurs un comportement exemplaire en matière d'intégrité dans la conduite de leurs activités.

- Exigences légales : le Groupe Cérèsia attend de ses fournisseurs qu'ils agissent en toute conformité avec la législation locale, nationale et internationale, applicable dans la conduite de leur entreprise.

- Prohibition de toutes les formes de corruption : le Groupe Cérèsia applique une politique de « tolérance zéro » en matière de corruption et de trafic d'influence,

- Prévention des conflits d'intérêts : le Groupe Cérèsia attend de ses fournisseurs qu'ils se conforment à l'ensemble de la législation applicable en matière de conflit d'intérêts, et qu'ils s'efforcent de prévenir la survenance de situations créant un conflit d'intérêts dans le cadre de leur collaboration,

- Prohibition du blanchiment d'argent,

- Respect de la concurrence : le Groupe Cérèsia attend que ses fournisseurs s'engagent à respecter le droit de la Concurrence. Cela couvre l'interdiction des abus de position dominante, des pratiques concertées ou des ententes illicites entre concurrents,

- Confidentialité : le Groupe Cérèsia attend que ses fournisseurs s'engagent à prendre toutes les dispositions nécessaires pour garantir la confidentialité des secrets professionnels et autres informations non publiques communiqués dans le cadre de leur relation d'affaires,

- Protection des données personnelles : le Groupe Cérèsia attend que ses fournisseurs respectent les lois et réglementations applicables en matière de protection des données personnelles,

- Autorités douanières et sécurité : le Groupe Cérèsia attend de ses fournisseurs qu'ils se conforment à la législation douanière,

- Cadeaux et invitations : les cadeaux et invitations peuvent constituer des manifestations de courtoisie acceptables dans le cadre de relation d'affaires établies si leur portée et leur valeur sont limitées, s'ils sont offerts ouvertement et en toute transparence,

- Prises de positions publiques : le Groupe Cérèsia attend que ses fournisseurs fassent preuve de la plus grande vigilance quant à leurs prises de positions publiques, en particulier sur Internet et les réseaux sociaux afin de ne pas nuire à la réputation du groupe Cérèsia.

## / CONTRÔLE ET AUDIT

Le Groupe Cérésia se réserve le droit de contrôler le respect des principes inscrits dans le Code de Conduite des Fournisseurs et de mener les audits de conformité du présent Code. Nos fournisseurs doivent fournir toutes les informations nécessaires et faciliter l'accès aux représentants du Groupe Cérésia cherchant à vérifier la conformité aux exigences du présent Code. Nos fournisseurs s'engagent à améliorer ou corriger toute insuffisance détectée. Le Groupe Cérésia s'engage à accompagner si nécessaire ses fournisseurs dans la mise en place et l'application des meilleures pratiques afin de résoudre les cas de non-conformité mineurs.

---

Date :

Raison sociale :

Nom et fonction du représentant légal :

Adresse :

Cachet :

Signature du représentant légal :

## GRILLE D'AUTO-EVALUATION RSE DU FOURNISSEUR

Mon entreprise s'engage à :	OUI	NON
<b>RESPECT DES RÉGLEMENTATIONS</b>		
Respecter la réglementation et les normes internationales et nationales en vigueur		
Se porter garante du travail effectué par ses sous-traitants et fournisseurs, et garantir leur respect du présent Code de Conduite des Fournisseurs		
Respecter les principes éthiques		
<b>APPLICATION DU CODE DE CONDUITE DES FOURNISSEURS</b>		
Accepter, sans réserve, de se conformer strictement aux principes énoncés dans les conditions générales d'achat et le Code de Conduite des fournisseurs de Cérésia		
Se porter garante de l'application, par ses sous-traitants et fournisseurs, des principes énoncés dans les conditions générales d'achat et le Code de Conduite des fournisseurs du groupe Cérésia		
<b>NORMES DE TRAVAIL ET RESPONSABILITÉS SOCIALES</b>		
Prohiber : le travail des enfants, le travail forcé, le travail illégal, clandestin et non déclaré, le harcèlement et des abus, les discriminations		
Garantir le salaire et le respect des avantages prévus dans toute convention collective, accord d'entreprise et tout autre accord individuel ou collectif applicable		
Se conformer aux lois et réglementations locales applicables, en matière d'horaires de travail		
Reconnaitre et respecter le droit des travailleurs à négocier collectivement et à créer ou rejoindre les organisations syndicales de leur choix sans aucune sanction, discrimination ou harcèlement		
Garantir la réglementation en termes d'hygiène, de santé et de sécurité		
<b>RÉGLEMENTATION ET ACTIONS EN FAVEUR DE LA PRÉSERVATION DE L'ENVIRONNEMENT</b>		
Respecter les réglementations et normes environnementales en vigueur		
Améliorer la performance environnementale de ses sites et outils de production		
Assurer le traitement adéquat des déchets		
Éliminer la pollution de l'air, de l'eau et des sols		
Réduire les émissions de gaz à effet de serre et valoriser l'utilisation d'énergies renouvelables		
Réduire les consommations d'eau et d'énergie		
Assurer la gestion appropriée des produits chimiques dangereux		
Préserver la biodiversité		
Garantir la traçabilité et la conformité réglementaire des matières premières et des substances utilisées		
Respecter le bien-être animal		
<b>EXIGENCES D'INTÉGRITÉ PROFESSIONNELLE</b>		
Agir en toute conformité avec la législation locale, nationale et internationale, applicable dans la conduite de son entreprise		
Prohiber toutes les formes de corruption		
Prévenir les conflits d'intérêts et s'efforcer de prévenir la survenance de situations créant un conflit d'intérêts dans le cadre de la collaboration avec le groupe Cérésia		
Prohiber le blanchiment d'argent		
Respecter le droit de la concurrence		

Prendre toutes les dispositions nécessaires pour garantir la confidentialité des secrets professionnels et autres informations non publiques communiqués dans le cadre de la relation d'affaires avec le groupe Cérésia		
Respecter les lois et réglementations applicables en matière de protection des données personnelles		
Se conformer à la législation douanière		
Le cas échéant, offrir ouvertement et en toute transparence des cadeaux et invitations de portée et de valeur limitées		
Faire preuve de la plus grande vigilance quant à ses prises de positions publiques, en particulier sur Internet et les réseaux sociaux afin de ne pas nuire à la réputation du groupe Cérésia		
<b>CONTRÔLE ET AUDIT</b>		
Accepter le contrôle, par le groupe Cérésia, du respect des principes inscrits dans le Code de Conduite des Fournisseurs, par exemple au travers d'audits de conformité		
Améliorer ou corriger toute insuffisance détectée		

---

Date :

Raison sociale :

Nom et fonction du représentant légal :

Adresse :

Cachet :

Signature du représentant légal :